

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2009

LOI DE FINANCES POUR 2010 - (n° 1946)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 280

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 44

À l'alinéa 13, substituer au mot :

« sert »,

le mot :

« servent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.